**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 58 (1966)

Heft: 11

**Rubrik:** Au fil de l'actualité

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En un mot, si nous mesurons le chemin parcouru, les revendica-

tions de 1866 pourraient nous paraître bien timides certes!

En fait, un siècle de travail syndical du plan local à l'action des fédérations internationales ont fait de ces revendications les bases fondamentales de l'émancipation des travailleurs.

Le syndicalisme moderne, en s'appuyant sur la charte de l'AIT, proclamée à Genève en 1866, a dépassé le stade des conquêtes purement matérielles. Il a donné et développé la conscience du droit à la

dignité de la classe ouvrière.

Malgré les insuffisances et les trébuchements, les heurs et malheurs survenus au cours des siècles précédents dans l'organisation internationale des travailleurs, les résultats de cent années de conquêtes sur les inégalités économiques montrent que le syndicalisme a su adapter ses méthodes d'action aux nécessités des buts poursuivis et

pratiquer un pragmatisme de bon aloi.

En encourageant les travailleurs à agir non plus isolément, mais collectivement, dans le cadre professionnel, en insistant sur les vertus de la solidarité agissante en toutes circonstances, le syndicalisme conduit la classe ouvrière à prendre conscience de sa force et de sa mission historique, celle de défendre l'intérêt général par l'instauration d'une économie collective qui en réalise l'idéal. Enfin, en voulant réaliser l'émancipation économique des salariés avec ténacité, opiniâtreté même, complément indispensable à l'émancipation politique des citoyens, le syndicalisme impose déjà maintenant la reconnaissance des droits individuels au bien-être et à l'épanouis-sement de chaque personnalité.

Le syndicalisme, force invincible et indestructible, est devenu un élément essentiel dans l'organisation de la société moderne, qui doit

s'orienter résolument vers une civilisation des loisirs.

# Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

### Cent ans de syndicalisme typographique à Neuchâtel

Il n'est jamais trop tard pour mentionner un centième anniversaire. Celui de la section de Neuchâtel de la Fédération suisse des typographes, fondée le 6 avril 1866, a été fêté en famille, il y a quelques mois.

Une remarquable plaquette historique, due à Sam Dauwalder, déroule la chronique centenaire de cette section syndicale très

vivante.

Signalons l'idée originale qui consiste à reproduire en sous-impression la première page du procès-verbal de la première assemblée de cette société sur la couverture, avec en solide impression le titre suggestif: « Cent ans de syndicalisme typographique à Neuchâtel, 1866–1966. »

Qu'on nous permette de reproduire ces quelques passages suggestifs de l'excellent avant-propos du président Pierre Bésomi, qui résume de remarquable façon l'épopée de cent années d'une section syndicale:

« Un peu partout en Suisse romande, les typos fondaient leurs sociétés régionales et, en 1873, une section de la Société fédérative des typographes de la Suisse romande. Puis, en 1917, à la suite de la fusion des deux sociétés sœurs que furent la Fédération romande et le Typographenbund, nous devenons section de la Fédération suisse des typographes. Dès ce moment, l'unité étant réalisée, les tâches de notre section deviennent plus générales et s'intègrent dans la mise sur pied des contrats collectifs nationaux qui nous amèneront au syndicalisme moderne actuel.

» Quel chemin parcouru depuis le moment où les bases de notre section ont été jetées par les quinze confrères fondateurs, dignes descendants des compagnons du XVe siècle, lesquels avaient le droit

de porter l'épée comme signe de considération!

» Mais aussi quelle évolution dans l'imprimerie depuis le temps où le taquoir et la presse à bras étaient rois jusqu'à aujourd'hui où l'électronique est entrée à part entière dans la confection des imprimés. Cela nous amène à déplorer l'élimination progressive du typo artisan ou sa transformation en typo robot. On nous dira que nous devons aller avec notre temps. D'accord. Nous admettons que nous sommes à un tournant décisif pour l'imprimerie, que nous assistons à une transformation fondamentale des moyens techniques utilisés jusqu'à maintenant et que nous devons faire table rase du passé. Peut-être. Mais cela ne nous dispense toutefois pas de nous rappeler que nous, tpos de 1966, nous avons reçu en dépôt de nos « anciens de 1866 » un héritage spirituel immense, que nous avons le devoir de le conserver intact dans son essence et dans son esprit, afin que ceux auxquels il sera un jour transmis puissent à leur tour en bénéficier. Et si nous savons nous inspirer toujours de l'exemple que nous ont donné nos confrères d'il y a cent ans, alors nous pouvons être rassurés pour l'avenir de notre section et de la fédération tout entière. »

### Médecine et société

Les Cahiers protestants ont consacré un ouvrage spécial à cette question dans le numéro 4/5 1966. Trois personnalités traitent de la maladie. D'autres de la santé publique, d'autres encore de la sécurité sociale. Parmi ces derniers, nous notons le nom de Joseph Villat, qui donne le point de vue d'un syndicaliste en sept pages denses et substantielles. Notre collègue, secrétaire romand de la VPOD, après

avoir abordé le problème de front qui touche au principe même de nos structures et spécialement les différentes positions prises lors de la dernière revision de la LAMA, rappelle le rôle de pionniers des premiers syndicats ouvriers, évoque le programme de travail de l'Union syndicale suisse, la médecine de travail et met fort opportunément en évidence l'opinion d'un médecin affilié à l'Union syndicale suisse par l'intermédiaire du nouveau groupement constitué à la fin de 1965 au sein de la VPOD.

Reproduisons les excellentes conclusions de notre collaborateur occasionnel:

« Pour notre part, nous pensons que les polémiques auxquelles nous assistons entre médecins et assurés mettent surtout en évidence les contradictions fondamentales du système d'assurances sociales dans lequel nous vivons. Les organisations syndicales sont conscientes de la valeur de la médecine; elles approuvent les progrès importants de la science médicale; elles veulent aussi que le médecin puisse exercer librement son art, en dehors des soucis économiques de l'existence et de ceux découlant de l'amortissement des dépenses qu'il a dû engager pour sa formation et son perfectionnement professionnels, de même que pour l'installation de son cabinet. Mais ils n'estiment pas moins que les rapports entre médecins et patients doivent être en quelque sorte « décommercialisés ». Ils constatent en dernier ressort que les assurés et les médecins sont en fait solidaires. Mais cette solidarité ne pourra s'exprimer que dans le cadre d'une organisation sanitaire efficace et par des assurances sociales qui. tout en respectant la liberté de chacun, libèrent aussi chacun de la hantise économique que constitue souvent la maladie. »

# Rapport de gestion et comptes de l'Union fédérative

Dans l'excellent rapport de gestion et des comptes pour l'exercice 1964/1965, qui vient de sortir de presse, l'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques, appelée plus communément l'Union fédérative, rappelle qu'elle est l'organisation faîtière des administrations et entreprises publiques de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que du personnel des compagnies de transports privées. Elle s'est assigné pour but la défense des intérêts économiques et moraux de l'ensemble des membres des fédérations affiliées.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que, sur un effectif de 151 088 membres en 1964, 136 902 étaient membres d'organisations professionnelles affiliées à l'Union syndicale suisse et 14 186 d'organisations non affiliées.

Les partenaires de l'Union fédérative sont le Conseil fédéral, le Département fédéral des finances et des douanes et l'Office fédéral du personnel. Dans les discussions sur toutes les affaires importantes concernant le personnel, les représentants des services du personnel des différentes administrations et entreprises de la Confédération

sont également de la partie.

Dans l'intéressant avant-propos, les auteurs du rapport ont bien raison de constater qu'il est difficile de placer sous un dénominateur commun les intérêts des employeurs et ceux des salariés. Mais aussi d'ajouter que la Confédération et ses entreprises ne font pas exception à cette règle. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les partenaires sociaux s'efforcent d'arriver à une entente, ce qui est généralement le cas. Malheureusement, note le rapport, dans la question de la réduction de la durée du travail du personnel d'exploitation de la Confédération, les négociations n'ont abouti à aucune solution, vu que le Conseil fédéral a pris une décision déviant de l'offre de sa délégation et ce sans consultation préalable de l'Union fédérative.

Depuis, la situation s'est améliorée, puisque le Conseil des Etats a finalement renoncé à son opposition et admis la décision du Conseil national qui envisage pour le début de 1968 au plus tard l'entrée en vigueur de la semaine de 44 heures. Ce n'est pas la solution préconisée par l'Union fédérative, qui souhaitait le pas décisif vers les 44 heures pour le début de 1967 déjà. Mais c'est un réjouissant progrès.

Outre la composition des organes et l'activité syndicale, on trouve à la table des matières des chapitres consacrés aux effectifs du personnel de la Confédération, la composition d'un certain nombre de commissions fédérales, la nomenclature des unions locales, les comptes annuels de l'exercice 1964/1965 et le rapport de la Com-

mission de gestion.

Cette législature fort mouvementée aura sans doute une place en vue dans l'histoire de l'Union fédérative. On veut espérer que le compromis élaboré laborieusement par le Parlement, sous la pression des organisations syndicales intéressées, mais aussi de l'Union syndicale suisse et même de l'opinion publique, conduira à une sensible amélioration des rapports du travail et adoucira de façon durable le climat perturbé fort maladroitement par la danse hésitation du pouvoir exécutif.